

Le Triporteur

JUIN 2021 #20



> NOUVEAUX DÉCHETS DANS VOTRE BAC DE TRI

RETROUVEZ-LES EN PAGE 3

sictom
VAL DE SAÔNE

SOMMAIRE

- 2 • Compostage
• Bon de commande
- 3 • Consignes de tri
- 4 • Biodéchets
- 5 • Rappel consignes de tri COVID
• Durée de vie des bacs
- 7 • Page des enfants : résultats concours dessin
• Concours photo
- 8 • Consignes de tri fournitures scolaires
• Recette anti gaspi

LE MOT DU PRÉSIDENT

Les BIOTIVORES arrivent...

Bientôt, dans chacune de vos communes, l'accès aux points d'apports volontaires biodéchets (PAV) vous seront accessibles. Pour les communes non dotées, une solution vous sera proposée.

Fort de son expérience, le SICTOM décide de déployer sur l'ensemble de son territoire, la collecte séparée des biodéchets, basée uniquement sur le volontariat dès cet été.

Cette initiative apporte un complément au compostage et une solution à réduire vos déchets du quotidien. En effet, ces matières organiques n'ont pas vocation à être incinérées.

Un concept innovant pour les « Biotivores » (PAV) et pour le camion de collecte, c'est une première en France !

Le SICTOM s'est toujours inscrit dans cette dynamique et souvent pilote au plan national dans l'intérêt de tous. Cette politique biodéchets sur notre territoire va nous permettre réellement de déterminer l'impact sur la réduction de nos déchets ménagers et définir clairement, une politique d'avenir sur le traitement et la valorisation par méthanisation. Cette initiative rentre dans les objectifs d'une économie circulaire et vers une généralisation du TRI à la source.

N'oublions pas, les premiers déchets sont ceux que l'on ne produit pas !!



Éric MASOYÉ
Président du
SICTOM
du Val de Saône

"OSER EST LE COMMENCEMENT DE RÉUSSIR", RAYMOND BRUCKER

LE COMPOSTAGE

QU'EST CE QUE LE COMPOSTAGE ?

Le compostage est la transformation (en présence d'eau et d'oxygène) de déchets organiques par des vers, des insectes et micro-organismes (champignons microscopiques, bactéries...) en un produit comparable à de l'humus, utile en agriculture et en jardinage : le compost.

POURQUOI COMPOSTER ?

- Pour éviter l'incinération des matières organiques.
- Pour limiter le volume de vos poubelles : les éléments compostables représentent 1/3 du volume de votre bac.
- Pour valoriser vos déchets sur place en produisant un engrais de qualité.

CALENDRIER DU COMPOSTAGE

PRINTEMPS

Surveiller le mélange en remuant.

Remplissage progressif du composteur.

Attention aux apports massifs de gazon frais : il doit être sec et en quantité limitée.

HIVER

Le composteur continue d'être utilisé en hiver par un remplissage progressif. Le compost hiberne, le travail des micro-organismes est ralenti.



ÉTÉ

Surveiller l'humidité.

Remplissage progressif du composteur avec les déchets de cuisine et de jardin.

AUTOMNE

Surveiller le mélange en remuant.

Remplissage progressif du composteur avec les déchets de cuisine et de jardin. Beaucoup de feuilles mortes à cette saison.



BON DE COMMANDE BAC DE TRI ET COMPOSTEUR

VOS COORDONNÉES :

Nom Prénom

Adresse

CP Commune

Tél. Mail

INDIQUEZ OÙ VOUS SOUHAITEZ VENIR CHERCHER VOTRE COMMANDE :

- SCEY-SUR-SAÔNE** Zone artisanale
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- CORBENAY** Rue des Ballastières
Ouvert le lundi uniquement de 9h30 à 14h30 en continu
- GRAY** Rue des Frères Lumière - ZAC Gray Sud
Ouvert les mardis et jeudis de 9h à 12h et de 14h à 17h

Personne à mobilité réduite : livraison gratuite à domicile sur justificatif (joindre une photocopie de votre carte d'invalidité).

VOTRE RÈGLEMENT :

- Chèque** À l'ordre du Régisseur du SICTOM (encaissement à réception obligatoire).
- Mandat Cash** (La Poste), à l'ordre du « Régisseur du SICTOM ». Chèque / Mandat cash + bon de commande à retourner à l'adresse suivante : **Régisseur du SICTOM - Zone artisanale - 70360 Scey-sur-Saône**. Un bon vous sera envoyé pour l'enlèvement aux horaires et lieu indiqués sur le bon.
- Espèces** A Scey-sur-Saône uniquement, avec enlèvement immédiat.

VOTRE COMMANDE	Prix unitaire	Qté	TOTAL
 COMPOSTEUR PVC 400 L Dimensions : L 74 x l 74 x H 84	35 €	€
 COMPOSTEUR BOIS 600 L Dimensions : L 85 x l 70 x H 91	30 €	€
 BIOSEAU	4,50 €	€
 AÉRATEUR	3,50 €	€
SOUS-TOTAL (A)		 €
LIVRAISON	Tarif au km	Nb de km (aller et retour)	TOTAL LIVRAISON
	0,60 €	(B) €
TOTAL GÉNÉRAL COMMANDE (A+B)		 €

Date : / / Signature :

LES DÉCHETS ACCEPTÉS EN VRAC DANS VOTRE BAC DE TRI



NOUVEAU! les « petits métaux »



EMBALLAGES MÉTALLIQUES
(CONSERVES, CANETTES, AÉROSOLS, BOÎTES DE THÉ...)



EMBALLAGES TEMPORAIRES PROPRES



BOUTEILLES, FLACONS & CUBITAINERS EN PLASTIQUE



CARTONNETTES, BRIQUES ALIMENTAIRES & PAPIERS
(JOURNAUX, REVUES, COURRIERS, PROSPECTUS...)



NE LAVEZ PAS VOS DÉCHETS À L'EAU « PROPRE »
mais avec votre eau de vaisselle par exemple.

RETENEZ LES MOTS CLÉS DU TRI :

EMBALLAGES • TEMPORAIRES • VIDES • PAS IMBRIQUÉS • MATÉRIAUX SÉPARÉS • EN VRAC

BIENTÔT DANS VOTRE COMMUNE

un Point d'Apports Volontaires (PAV) pour les **BIODÉCHETS**



Le SICTOM expérimente **depuis 2016** la collecte des biodéchets en PAV sur 7 communes.

Les résultats sont très encourageants avec presque 27 kg par an et par habitant participant détournés de l'incinération. Fort de cette expérience le syndicat a choisi de **déployer cette collecte à l'ensemble de son territoire.**

Coupon à retourner au SICTOM du Val de Saône
par courrier : Zone artisanale - 70360 SCEY-SUR-SAÔNE
ou par mail : info@sictomvds.com

Madame Monsieur

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. :

E-mail :

Je ne peux pas participer à la réunion d'informations mais je suis intéressé(e) par le dispositif et je souhaite que mon matériel soit conservé en Mairie pour que je puisse aller le retirer.

Date : / / Signature :

> **RETROUVEZ-NOUS**

prochainement lors d'une réunion d'information dans votre commune pour obtenir les informations et le matériel nécessaires. Si vous ne pouvez pas vous rendre disponible, merci de compléter le bulletin ci-contre.

POURQUOI METTRE EN PLACE CE PROJET ?

1 - Parce que c'est une obligation légale



La loi de transition énergétique et pour la croissance verte (LTECV) de 2015 prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2025.

L'objectif fixé par la LTECV est que **«chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles»**.

Du côté européen, la Directive cadre déchets a été révisée et prévoit désormais l'obligation pour les Etats membres de mettre en place une gestion séparée des biodéchets au plus tard le 31 décembre 2023 - soit deux ans avant l'obligation française.

L'ADEME a donc lancé un appel à projet pour soutenir les collectivités qui souhaitent mettre en place le tri à la source des biodéchets.

Le SICTOM a choisi de répondre à cet appel à projet et recevra une subvention de presque 900 000 € pour son projet.

2 - Parce que c'est un complément du compostage individuel

Les PAV à biodéchets viendront en **complément du compostage**. On pourra y **déposer plus de choses** que dans le composteur, comme par exemple les petits os, le papier absorbant, etc.

D'autant plus qu'il est difficile de réaliser un bon compost... Souvent, les composteurs ressemblent plus à des pourrissoirs dans le fond des jardins dont le compost est non valorisable. Et contrairement à ce que l'on pourrait penser, tout le monde ne composte pas à la campagne.

Les données de l'expérimentation nous montrent que **la participation des populations est plus importante dans les petites communes** que dans les communes plus importantes.

Il est donc nécessaire de pouvoir **proposer cette alternative aux usagers**.

3 - Pour des raisons économiques

Une tonne de biodéchets incinérés avec les ordures ménagères nous coûte aujourd'hui 287 € TTC avec la collecte et le traitement.

Si elle est valorisée demain elle ne nous coûtera plus que 147 € TTC.

L'objectif, à terme, est d'avoir un gisement suffisamment important pour nous permettre de pouvoir **valoriser ses biodéchets** en unité de méthanisation.

Nous pourrions alors **espérer une nouvelle baisse du prix du traitement**.



4 - Pour des raisons environnementales

Actuellement les biodéchets qui ne sont pas compostés, sont traités par incinération à l'unité de valorisation énergétique (UVE) de Noidans-le-Ferroux.

Bien que l'UVE génère une production d'électricité grâce à l'incinération, il nous apparaît comme un non-sens d'incinérer des biodéchets composés majoritairement d'eau, alors qu'une alternative de valorisation plus importante est possible.



CONSIGNES DE TRI BIODÉCHETS



Épluchures, fruits et légumes, coquilles d'œufs



Petits os en petite quantité, viandes et poissons cuits



Coquillages en petite quantité



Restes de repas



Fleurs fanées



Sachets de thé, marc de café et filtres en papier



Mouchoirs, essuie-tout, serviettes en papier



Sacs compostables biodégradables



Emballages biodégradables en carton

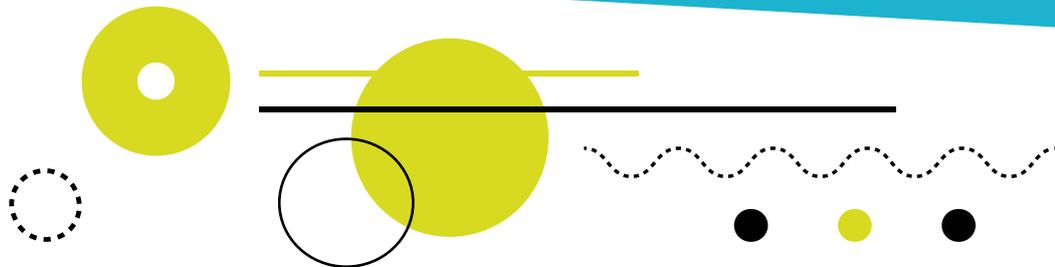


Copeaux, sciure

RAPPEL

PROTÉGEONS LES PERSONNES QUI TRAVAILLENT AU CONTACT DES ORDURES MÉNAGÈRES.

- Enfermez vos masques chirurgicaux de protection, vos mouchoirs en papier à usage unique, vos gants et vos textiles sanitaires dans un sac plastique dédié et résistant.
- Fermez-le et gardez-le 24 heures.
- Jetez-le ensuite dans votre poubelle à ordures ménagères.



LA DURÉE DE VIE D'UN BAC EST LIMITÉE

Le plastique exposé aux UV, froid, chaud et aux chocs devient cassant au fil du temps.

Si vous constatez des détériorations, pensez à le changer. Il ne relève pas de la responsabilité du prestataire de collecte d'assurer le remplacement systématique d'un bac abîmé pendant la collecte, du fait de sa vétusté.



Si vous souhaitez vous procurer un nouveau bac de tri, vous pouvez vous rendre directement dans nos locaux :

- > Zone artisanale
70360 SCEY-SUR-SAÔNE
du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- > Route des Ballastières
70320 CORBENAY
le lundi de 9 h 30 à 14 h 30
- > Rue des Frères Lumière
ZAC Gray Sud
70100 GRAY
les mardis et jeudis
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Pour tout renseignement :

☎ 03 84 78 09 52

✉ info@sictomvds.com

🌐 www.sictomvds.com

LE COIN DES ENFANTS

En décembre 2020, le SICTOM du Val de Saône a organisé un concours de dessin sur le thème « décore le camion poubelle ». Ce concours a été un vrai succès avec presque 300 participations. Le jury du SICTOM s'est donc réuni en mars 2021 pour désigner les gagnants : Romane 5 ans et ½, Laly 8 ans, Ilan 11 ans et les enfants du périscolaire de Cy.

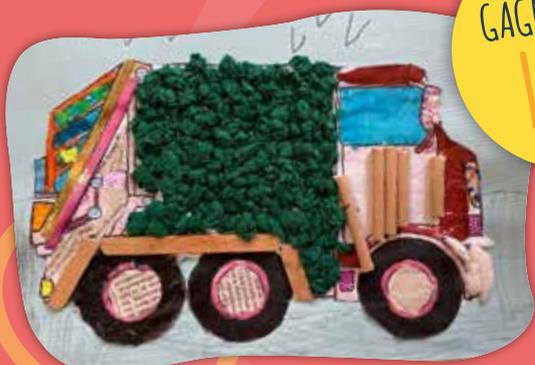
Avec le contexte sanitaire actuel, le SICTOM n'a pas été en mesure d'organiser un goûter de remise des prix. Toutefois chaque participant a été contacté pour récupérer sa récompense.

Bravo encore et merci à tous !

GAGNANT
N°1
ILAN



GAGNANT N°2
LALY



GAGNANT N°3
ROMANE



CONCOURS PHOTO

"UN CLICHÉ
POUR VALORISER
TES BIODÉCHETS"



Sois créatif et amuse-toi !

Envoies-nous une photo
de ton œuvre par mail :

sictom@sictomvds.com

De jolis lots à gagner !

3 gagnants au total pouvant gagner des
lots d'une valeur de 20 € à 50 € environ.

Exposition des photos :

> SICTOM du Val de Saône - zone artisanale
du lundi au vendredi (9h-12 h et 14h-17h)



PLUS D'INFORMATIONS :

[Sictomvds](https://www.facebook.com/Sictomvds)

sictom@sictomvds.com

www.sictomvds.com

Modalités et
inscriptions sur :

www.sictomvds.com

COMMENT TRIER MES FOURNITURES SCOLAIRES USAGÉS ?

JE METS DANS
MON BAC DE TRI

Classeur sans
les anneaux

Cahier
même avec
couverture
plastique

Tube de
colle vide



J'APPORTE À LA
RESSOURCERIE

Cartable
et trousse
usagés

Classeur



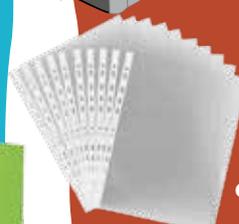
JE METS DANS MON BAC
À ORDURES MÉNAGÈRES

Équerre
cassée

Pochettes
plastiques vides
et usagées

Stylo vide

Classeur
avec
anneaux



PAIN PERDU AUX RAISINS

RECETTE
ANTI
GASPI

100% RECYCLAGE



LISTE DES INGRÉDIENTS
(pour 4 personnes)

- 1/2 pain long rassi (vieux de 2 jours)
- 200 g de petits raisins noirs
- 50 g de beurre
- 4 cuil. à soupe de sucre semoule
- Sucre glace

Pour le lait de poule

- 2 œufs
- 2 cuil. à soupe de miel d'acacia
- 1 gousse de vanille
- 50 cl de lait entier

ETAPES DE LA RECETTE

1. Mélangez les œufs, le lait, le miel et les grains de vanille.
2. Coupez 4 tranches de pain de 3 cm d'épaisseur en biseau et faites-les tremper 30 minutes dans le lait de poule en les retournant à mi-temps, puis égouttez-les sur une grille afin de retirer l'excédent de lait.
3. Faites mousser le beurre dans une poêle sur un feu moyen, ajoutez les tranches de pain et laissez dorer 4 à 5 minutes. Retournez les tranches et sucrez le côté doré. Laissez cuire 4 à 5 minutes. Retournez les tranches et sucrez-les.
4. Disposez les tranches de pain bien dorées et gonflées dans 4 assiettes. Faites chauffer 2 minutes les grains de raisin dans la poêle, puis disposez-les dans les assiettes avec le pain perdu. Saupoudrez le tout de sucre glace et dégustez encore chaud avec une boule de glace à la vanille.



sictom
VAL DE SAÔNE

Pour contacter le Sictom

- > Zone artisanale - 70360 SCEY-SUR-SAÔNE
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- > Route des Ballastières - 70320 CORBENAY
Horaires d'ouverture : le lundi, de 9 h 30 à 14 h 30
- > Rue des Frères Lumière - ZAC Gray Sud - 70100 GRAY
Horaires d'ouverture : les mardis et jeudis de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Pour tout renseignement :

tél. 03 84 78 09 52
e-mail info@sictomvds.com
site www.sictomvds.com

